



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 18 février à Bruxelles

Les ministres se réuniront à 9 heures pour un petit-déjeuner de travail. Ils entendront un compte rendu de la réunion de l'Eurogroupe du 17 février et feront le point sur le processus de sélection du nouveau président de la BERD.

La session du Conseil Ecofin devrait débuter à 10 heures. Elle sera présidée par le vice-Premier ministre et ministre des finances de la Croatie, Zdravko Marić.

~ ~ ~

Le Conseil devrait adopter une liste révisée des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales dans le cadre de nouvelles conclusions sur ce sujet. Cette liste, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition, est destinée à contribuer aux efforts actuellement déployés pour promouvoir la bonne gouvernance fiscale à l'échelle mondiale.

La Commission présentera sa communication sur le réexamen de la gouvernance économique de l'UE, publiée le 5 février.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la stratégie annuelle de la Commission pour une croissance durable et sur les déséquilibres macroéconomiques dans les États membres. Il devrait également approuver un projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

Les ministres des finances prépareront les prochaines réunions du G20 dans le domaine financier. L'ordre du jour comprend également des points liés au budget de l'UE.

~ ~ ~

L'Eurogroupe se réunira à partir de 15 heures en configuration ordinaire afin de discuter des priorités de la Commission pour l'Union économique et monétaire, des questions relatives au réexamen de la gouvernance économique qui sont liées à la zone euro, de la situation économique de la zone euro et de la recommandation pour la zone euro 2020. Les ministres tiendront également un débat thématique sur l'écart introduit par la fiscalité sur le travail et feront le point sur la 12^e mission de surveillance post-programme menée en Irlande.

À partir de 18 heures, l'Eurogroupe se réunira en configuration ouverte pour discuter du rapport sur un éventuel accord intergouvernemental dans le cadre de l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité.

Conférences de presse:

- après la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Page de la session Ecofin](#)

[Page de la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Conseil Ecofin - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe - transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Semestre européen 2020

Le Conseil devrait adopter les textes qui suivent, liés au processus de coordination des politiques économiques dans le cadre du Semestre européen de 2020:

- des [conclusions](#) sur la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable;
- des [conclusions](#) sur le mécanisme d'alerte, qui marquent le point de départ de la procédure annuelle concernant les déséquilibres macroéconomiques;
- une [recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#).

Le Semestre européen 2020 s'achèvera en juillet par l'adoption des recommandations par pays.

Stratégie annuelle pour une croissance durable

Le [rapport](#) établi par la Commission est le point de départ du Semestre européen 2020. Il expose les priorités les plus urgentes sur lesquelles l'UE et les États membres devraient mettre l'accent dans le domaine économique et social.

Le rapport remplace à partir de cette année l'"examen annuel de la croissance"; il définit une nouvelle stratégie sur la manière de relever les défis économiques qui se posent non seulement à court terme, mais aussi à plus long terme. On citera à ce titre la transition vers une économie durable et inclusive, les progrès technologiques, les solutions durables et les changements démographiques, dans le prolongement des priorités énoncées dans le pacte vert pour l'Europe.

En ce qui concerne 2020, la Commission note que l'économie européenne connaît sa septième année consécutive de croissance et qu'elle devrait continuer à se développer, quoique à un rythme plus modéré.

Rapport sur le mécanisme d'alerte

Dans son [rapport](#), la Commission recense treize États membres qui pourraient présenter un déséquilibre macroéconomique et devraient faire l'objet d'un bilan approfondi en 2020.

Il s'agit de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de l'Espagne et de la Suède.

Tous ces États membres ont fait l'objet d'un bilan approfondi au cours du cycle annuel précédent de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et ont été considérés comme présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs. Les nouveaux bilans contribueront à déterminer si ces déséquilibres sont en voie de correction.

Recommandation concernant la politique économique de la zone euro

Cette recommandation annuelle est une composante essentielle du Semestre européen. Elle permet de mettre l'accent sur les priorités de la zone euro lors de l'élaboration des recommandations par pays, au printemps.

Dans le droit fil de la nouvelle stratégie économique, la recommandation de cette année met davantage l'accent sur les solutions à apporter aux défis à long terme tels que le changement climatique, la détérioration de la situation démographique et la transformation technologique.

La Commission recommande également à tous les États membres d'améliorer la productivité, d'approfondir encore le marché unique et de soutenir une transition juste et inclusive vers une économie verte et numérique compétitive. Elle appelle en outre à renforcer les systèmes d'éducation et de formation et l'investissement dans les compétences.

Dans le domaine budgétaire, la Commission privilégie la différenciation: les États membres affichant un haut niveau d'endettement public devraient placer la dette publique sur une trajectoire décroissante durable, et les États membres en situation budgétaire favorable devraient en profiter pour renforcer les investissements de qualité.

Enfin, la Commission appelle à réaliser des progrès ambitieux dans l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, en parachevant l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux, dans l'optique de renforcer le rôle international de l'euro et la souveraineté économique de l'Europe.

[Semestre européen 2020: calendrier du Conseil](#)

Réexamen de la gouvernance économique

La Commission présentera sa [communication](#) sur le réexamen de la gouvernance économique de l'UE, publiée le 5 février.

L'objet du réexamen est d'évaluer l'efficacité du cadre de surveillance économique au regard des objectifs suivants:

- assurer la viabilité des finances publiques et une croissance économique durable, et prévenir les déséquilibres macroéconomiques;
- permettre une coordination plus étroite des politiques économiques; et
- promouvoir la convergence des performances économiques des États membres.

Les paquets législatifs "six-pack" et "two-pack", respectivement adoptés en 2011 et en 2013 pour corriger les vulnérabilités révélées au grand jour par la crise économique et financière sont les pierres angulaires de la structure actuelle. La conjoncture économique a considérablement évolué depuis que les règles ont été établies. L'économie européenne a connu sept années consécutives de croissance. Aucun État membre ne relève actuellement du volet correctif du pacte de stabilité et de croissance, c'est-à-dire ne fait l'objet de la procédure dite "de déficit excessif", alors qu'ils étaient 24 dans cette situation en 2011.

La Commission est légalement tenue de rendre compte de l'application des règles existantes et a choisi le début du nouveau cycle politique pour évaluer l'efficacité du cadre actuel de surveillance économique et budgétaire.

La Commission ne formule aucune proposition législative et présente son analyse comme étant le point de départ d'un débat public dont elle fera le bilan d'ici la fin 2020. En fonction des résultats obtenus, elle pourrait envisager de présenter de nouvelles initiatives.

Le réexamen conclut que le cadre de surveillance a soutenu la correction des déséquilibres macroéconomiques existants et le désendettement public, choses qui ont, à leur tour, contribué à créer les conditions d'une croissance durable, plus résiliente et moins vulnérable aux chocs économiques. Il a également favorisé une convergence soutenue des performances économiques des États membres et une coordination plus étroite des politiques budgétaires au sein de la zone euro.

Cependant, dans le réexamen, la Commission estime également que certains États membres conservent une dette publique élevée, tandis que l'orientation budgétaire au niveau national a souvent été procyclique. En outre, la composition des finances publiques n'est pas devenue plus propice à la croissance, les gouvernements nationaux ayant régulièrement préféré augmenter les dépenses courantes plutôt que préserver l'investissement. Une autre conclusion du réexamen est que le cadre budgétaire est devenu excessivement complexe, parce qu'il poursuit de nombreux objectifs, tout en devant tenir compte d'un large éventail de scénarios possibles. À ce degré de complexité, il a perdu en transparence et en prévisibilité, il est devenu plus difficilement communicable et moins propre à emporter l'adhésion politique.

Le réexamen propose un certain nombre de questions qui feront l'objet d'une large consultation, en particulier la question de savoir comment le cadre budgétaire actuel de l'UE pourrait être amélioré pour:

- garantir la viabilité des finances publiques dans tous les États membres et pour aider à éliminer les déséquilibres macroéconomiques existants et à prévenir la survenance de nouveaux déséquilibres;
- garantir des politiques budgétaires responsables qui préservent la viabilité à long terme, tout en permettant une stabilisation à court terme;
- inciter les États membres à entreprendre les réformes et les investissements importants indispensables pour contribuer à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant les garde-fous contre les risques pesant sur la soutenabilité de la dette;
- simplifier le cadre de l'UE et améliorer la transparence de sa mise en œuvre;
- garantir une application efficace, y compris en ce qui concerne le rôle des sanctions pécuniaires, les coûts en matière de réputation et les incitations positives;
- renforcer les cadres budgétaires nationaux et améliorer leur interaction avec le cadre budgétaire de l'UE.

Préparation des réunions du G20 en février

Le Conseil discutera des préparatifs en vue de la participation de l'UE aux réunions du G20 qui se tiendront du 20 au 23 février 2020 à Riyad (Arabie saoudite). Les ministres devraient approuver le mandat de l'UE pour le G20 en vue de cette réunion.

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales se réuniront les 22 et 23 février. Lors de cette réunion, les participants débattront de l'économie mondiale, de l'amélioration de l'accès aux débouchés, de la résilience financière et du développement, des investissements dans les infrastructures, de la fiscalité internationale et de questions relatives au secteur financier.

La réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des membres du G20 est une enceinte qui permet aux pays clés dans le système financier international de discuter de questions économiques majeures de portée internationale et de se coordonner afin d'assurer la croissance stable et durable de l'économie mondiale. Ces réunions ont lieu chaque année depuis 1999.

Les participants sont: les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des membres du G20 (Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie et UE) ainsi que des représentants d'organisations internationales, parmi lesquelles le FMI et la Banque mondiale, et de pays invités. La délégation de l'UE est composée du ministre des finances du pays exerçant la présidence du Conseil de l'UE, de la Commission européenne et du président de la Banque centrale européenne.

L'Arabie saoudite exerce actuellement la présidence du G20. Elle axera les discussions, les forums, les groupes de travail et les réunions ministérielles sur le thème "realising opportunities of the 21st century for all" (Concrétiser les possibilités qu'offre le 21^e siècle pour tous). Il est prévu que le sommet des dirigeants du G20 se tienne les 21 et 22 novembre 2020 à Riyad.

[Site web de la présidence saoudienne 2020 du G20](#)

Budget de l'UE

Décharge pour 2018

Le Conseil devrait recommander que le Parlement européen donne décharge à la Commission sur l'exécution du budget 2018 de l'UE. La décision doit être prise par le Parlement. La recommandation a été élaborée sur la base du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget, publié en octobre 2019.

Le niveau d'erreur estimatif pour les paiements provenant du budget de l'UE a légèrement augmenté, passant de 2,4 % en 2017 à 2,6 % en 2018. Néanmoins, pour 2018, pour la troisième fois consécutive, la Cour a émis une opinion avec réserve (plutôt qu'une opinion défavorable) concernant les paiements provenant du budget de l'UE. Cela signifie qu'une part importante des dépenses contrôlées était exempte d'erreur significative (taux d'erreur inférieur au seuil de signification de 2 %). Par ailleurs, comme pour chaque exercice depuis 2007, la Cour a émis une opinion favorable concernant la fiabilité des comptes.

Le Conseil devrait également adopter des recommandations sur la décharge à donner aux directeurs des trente-deux agences "décentralisées" de l'UE, des six agences exécutives et des huit entreprises communes sur l'exécution de leurs budgets pour 2018.

Ces recommandations font suite aux rapports annuels de la Cour sur les agences et les entreprises communes de l'UE pour 2018. Elles seront adoptées sans débat.

Les recommandations doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée. (base juridique: article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge concernant le budget 2018](#)

[Rapport de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE relatif à l'exercice 2018](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences décentralisées pour l'exercice 2018](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux agences exécutives pour l'exercice 2018](#)

[Projet de recommandation du Conseil sur la décharge à donner aux entreprises communes pour l'exercice 2018](#)

Orientations pour 2021

Le Conseil adoptera par consensus ses conclusions sur les orientations budgétaires pour 2021. Ces orientations sont destinées à aider la Commission dans l'élaboration du projet de budget de l'UE pour 2021, qui sera présenté en vue des négociations entre le Parlement européen et le Conseil.

Dans le projet d'orientations, le Conseil souligne que la procédure budgétaire pour 2021 sera la première de la nouvelle période de programmation 2021-2027. À cet égard, le budget jouera un rôle important dans le développement et la réalisation des objectifs et des priorités de l'Union européenne.

Le Conseil souligne que l'ensemble des institutions et organes de l'Union doivent respecter et appliquer tous les éléments du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) lors de l'établissement et de l'exécution du budget 2021.

Le Conseil considère que le budget 2021 devrait être établi de manière prudente et laisser des marges suffisantes sous les plafonds pour faire face à des situations imprévues. Parallèlement, des ressources suffisantes devraient être affectées à la mise en œuvre des programmes et actions de l'Union qui contribuent le plus à la réalisation de ses politiques. Par ailleurs, le budget devrait permettre d'honorer, en temps voulu, les engagements déjà pris dans le cadre du CFP actuel, afin d'éviter toute créance impayée.

Le Conseil estime qu'il faut maintenir une discipline budgétaire à tous les niveaux. Il insiste également sur la nécessité de respecter les principes budgétaires.

Le Conseil souligne qu'il est nécessaire d'assurer la prévisibilité des contributions des États membres au budget de l'UE ainsi que des paiements du budget de l'UE vers les États membres. Le Conseil invite la Commission à fournir des prévisions précises concernant l'ensemble des recettes, y compris le montant annuel à payer par le Royaume-Uni en 2021, conformément à l'accord de retrait.

En ce qui concerne les dépenses administratives de l'UE, le Conseil estime que le niveau des effectifs devrait refléter l'accord sur le CFP et qu'il doit faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle constants. En outre, le Conseil demande instamment à l'ensemble des institutions de l'UE de respecter leurs tableaux des effectifs, les enveloppes financières et le niveau des équivalents temps plein (ETP) concernant les agents contractuels. Le Conseil encourage la Commission à compenser en interne un niveau approprié d'équivalents temps plein lorsqu'elle délègue des tâches à des agences exécutives ou à des organes similaires.

[Projet d'orientations budgétaires du Conseil pour 2021](#)

Divers

Législation sur les services financiers

Sous le point "Divers", le Conseil sera informé de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives.

[Note de février 2020 sur l'état d'avancement des travaux sur les dossiers législatifs concernant les services financiers](#)

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales:

Le Conseil devrait être invité à adopter, sans débat, des conclusions sur une liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Cette liste, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition, est destinée à promouvoir la bonne gouvernance fiscale à l'échelle mondiale.

La liste des pays et territoires non coopératifs, établie initialement en décembre 2017, se fonde sur un processus continu et dynamique consistant à:

- établir des critères conformes aux normes fiscales internationales;
- évaluer les pays au regard de ces critères et inviter les pays et territoires à s'engager à procéder à des réformes;
- engager un dialogue avec les pays qui ne s'y conforment pas;
- inscrire sur la liste et en retirer les pays quand ils prennent des engagements ou des mesures pour s'y conformer;
- suivre l'évolution de la situation afin de veiller à ce que les pays et territoires ne reviennent pas sur les réformes précédentes.

La liste comprend les pays et territoires qui n'ont pas participé à un dialogue constructif avec l'UE sur la gouvernance fiscale ou qui n'ont pas respecté leurs engagements visant à mettre en œuvre des réformes pour se conformer aux critères de l'UE en temps utile.

Un état des lieux (annexe II) présente les pays et territoires qui ne se conforment pas encore à toutes les normes fiscales internationales mais qui se sont engagés à procéder à des réformes et qui sont considérés comme étant coopératifs. Le groupe "Code de conduite" du Conseil (fiscalité des entreprises) veille à ce que les juridictions mettent en œuvre les réformes nécessaires. Une fois que les pays et territoires ont rempli tous leurs engagements, ils sont retirés de l'annexe II.

Les ministres seront invités à examiner le statut des pays et territoires qui se sont engagés à adopter des réformes avant la fin de 2019 et à approuver l'état des lieux révisé concernant les engagements en cours de mise en œuvre qui figure à l'[annexe II](#) des conclusions:

- les pays et territoires qui sont parvenus à mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires pour se conformer aux principes de bonne gouvernance fiscale de l'UE avant l'expiration du délai imparti seront considérés comme pleinement en conformité et retirés de l'annexe II.
- la liste de l'UE (annexe I) sera mise à jour afin qu'y figurent les pays et territoires qui n'ont pas respecté les critères de l'UE dans le délai imparti.
- L'annexe II sera mise à jour compte tenu des délais supplémentaires accordés à certains pays ou territoires.

La liste révisée continuera à être prise en compte dans le cadre de la politique étrangère, des relations économiques et de la coopération au développement au niveau de l'UE ainsi que par tous les États membres de l'UE en ce qui concerne leurs mesures défensives en matière de politique fiscale.

[Page web du Conseil relative à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

[Page web du Conseil sur le groupe "Code de conduite" \(fiscalité des entreprises\)](#)

Réformes du système de TVA:

Sans discussion, le Conseil devrait adopter deux réformes du système commun de TVA:

- une [réforme](#) concernant les règles de TVA applicables aux petites entreprises;
- une réforme facilitant la détections de fraude fiscale dans les transactions transfrontalières en ligne (texte de la [directive](#) et du [règlement](#))